

Carte de producteur



AVANTAGES

- ✓ Authentification, identification et traçabilité des producteurs et des produits Agricoles
- ✓ Accès faciles aux différents appuis de l'Etat (DMM, FDA, etc.)
- ✓ Protection des producteurs contre tout abus
- ✓ Amélioration de la transparence des appuis
- ✓ Accès faciles aux statistiques ; outils de prise de décision rapides et fiables
- ✓ Professionnalisation des producteurs



MINISTERES CONCERNES DIRECTS

- ✓ Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAIE)
- ✓ Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue (MPEB)
- ✓ Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID)
- ✓ Ministère de l'Industrialisation, du Commerce et de la Consommation (MICC)
- ✓ Ministère du Développement Numérique, de la Transformation Digitale, des Postes et des Télécommunications (MNDPT)



ENGAGEMENTS DU MINAIE

Assurer :

- le leadership de la production de cartes : de la collecte d'information jusqu'à la distribution
- la gestion des données (les données restent propriétaires de l'Etat)
- l'hébergement de ces informations et la fonctionnalité/opérationnalité des cartes
- l'accompagnement des producteurs par l'intermédiaire d'un conseil digital
- la fiabilité des informations collectées
- l'interopérabilité de l'utilisation des cartes et des bases de données
- la collaboration entre les acteurs du monde rural

Respecter :

- la confidentialité des informations recueillies selon les réglementations en vigueur
- les stratégies et politiques de développement numérique à Madagascar

